

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n° 2023D64**

Le Conseil communautaire, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 22 mai 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

**Présents : 33**

**AIZENAY** : F. ROY, R. URBANEK, F. MORNET, I. GUERINEAU, Ph. CLAUTOUR

**APREMONT** : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

**BEAUFOU** : D. HERMOUET

**BELLEVIGNY** : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, Ph. BRIAUD

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : V. JOLLY

**FALLERON** : G. TENAUD, Y. HERBERT

**GENETOUZE (LA)** : G. PLISSONNEAU

**GRAND'LANDES** : P. MORINEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : D. PASQUIER, Ph. GREAUD

**MACHE** : C. NEAU

**PALLUAU** : G. BUTEAU

**POIRE-SUR-VIE (LE)** : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN,

C. GUINAUDEAU, N. KUNG, C. RENARD

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

**SAINT-ETIENNE DU BOIS** : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

**Absents excusés : 11**

**AIZENAY** : S. ADELEE donne pouvoir à F. ROY, C. BARANGER donne pouvoir à I. GUERINEAU

**BEAUFOU** : J-Ph. BODIN

**BELLEVIGNY** : S. PLISSONNEAU donne pouvoir à N. DURAND-GAUVRIT

**CHAPELLE PALLUAU (LA)** : X. PROUTEAU donne pouvoir à V. JOLLY

**GENETOUZE (LA)** : S. GUIDOUX donne pouvoir à G. PLISSONNEAU

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : Ch. GAS

**MACHE** : F. RAGER donne pouvoir à C. NEAU

**PALLUAU** : M. BARRETEAU donne pouvoir à G. BUTEAU

**SAINT-DENIS LA CHEVASSE** : Ch. DURAND donne pouvoir à C. FRAPPIER

**SAINT-PAUL MONT PENIT** : Ph. CROCHET donne pouvoir à P. MORINEAU

**Absents : 5**

**AIZENAY** : Ch. GUILLET, M. TRAINEAU

**BELLEVIGNY** : F. FLEURY, M-D. VILMUS

**LUCS-SUR-BOULOGNE (LES)** : C. ROUX

**Objet : Désignation des représentants au GAL Vie et Boulogne (LEADER).**

Rappel de contexte :

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019, la Communauté de communes Vie et Boulogne porte sur son territoire le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), financé par le FEADER. La Communauté de communes Vie et Boulogne est l'entité juridique porteuse du Groupe d'Action Local (GAL), qui constitue la structure d'animation du dispositif Leader, composée de membres issus des milieux socio-professionnels et associatifs, ainsi que d'élus locaux. Le GAL définit une stratégie d'intervention, sélectionne les opérations et décide de la programmation des fonds européens.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;

Vu la convention relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme de Développement Rural de la Région Pays de la Loire du GAL du Pays Yon et Vie signée le 13 janvier 2017 et ses avenants ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vie et Boulogne du 18 mars 2019 définissant comme suit l'intérêt communautaire : "les actions pour l'élaboration, la mise en œuvre, l'animation, l'évaluation, l'actualisation et la signature des contrats avec l'Etat, la Région des Pays de la Loire, le Département, l'Union Européenne et tout autre organisme » ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Vie et Boulogne du 15 avril 2023 accordant le statut de syndicat au syndicat mixte Yon et Vie comme structure porteuse du GAL Leader 2014-2020, et déléguant au comité de programmation du GAL le pouvoir de délibération sur les propositions d'opérations qui lui sont soumises, ainsi que sur l'ensemble des modifications de la stratégie du GAL que la convention GAL/AG/OP autorise (évolution de la composition du comité de programmation, des fiches actions, de la maquette financière, etc...);

Le Président rappelle qu'il appartient au conseil de désigner les membres du collège public et du collège privé, et qu'il est nécessaire de renouveler les membres du collège privé du fait d'une démobilisation de certains représentants qui complexifie, par leur absentéisme ou leur démission, le respect des règles de double quorum (collège privé et public). Cela permettrait en outre d'intégrer les nouveaux représentants issus du Conseil de Développement dont le mandat s'est également renouvelé en 2022.

Le Président propose donc d'intégrer :

- Mme, Fanny HERAULT-BEAUCHARD, habitante du Bellevigny, membre du CD et directrice de l'association ACEMUS
- M. Jacques PEZARD, Président de l'association CINE AIZENAY
- M. Ludovic HELLET, habitant de Saint-Denis la Chevasse et représentant de l'association Goutte d'Asso
- M. Hervé GAUVRIT, directeur de La Cicadelle

Et d'acter le retrait de : Mme Blé, Mme Jouin, M. Turquand, Mme Martineau.

Conformément à l'article L.2121-21, le vote pour cette désignation a lieu à bulletin secret, sauf si le conseil en décide autrement, à l'unanimité. Cette désignation peut également intervenir sans vote.

En effet, « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture au maire » (article L.2121-21).

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Se portent candidats pour le collège public, en qualité de titulaires et de suppléants :

COLLEGE PUBLIC		
Nom Prénom	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant
<b>Guy PLISSONNEAU</b>	Président Communauté de communes Vie et Boulogne	<b>Titulaire</b>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Président du GAL	
<b>Franck ROY</b>	VP Communauté de communes Vie et Boulogne	<b>Titulaire</b>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire d'Aizenay	
<b>Sabine ROIRAND</b>	VP Communauté de communes Vie et Boulogne	<b>Titulaire</b>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire du Poiré sur Vie	
<b>Pascal MORINEAU</b>	Conseiller communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne	<b>Titulaire</b>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire de Grand'Landes	
<b>Frédéric RAGER</b>	Conseiller communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne	<b>Titulaire</b>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire de Maché	
<b>Gaëlle CHAMPION</b>	VP Communauté de communes Vie et Boulogne	<i>Suppléante</i>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire d'Apremont	

<b>Jacky ROTUREAU</b>	VP Communauté de communes Boulogne	<i>Suppléant</i>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire délégué Saligny	
<b>Xavier PROUTEAU</b>	Conseiller communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne	<i>Suppléant</i>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire la Chapelle Palluau	
<b>Marcelle BARRETEAU</b>	Conseiller communautaire de la Communauté de communes Vie et Boulogne	<i>Suppléant</i>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire de Palluau	
<b>Gérard TENAUD</b>	VP Communauté de communes Vie et Boulogne	<i>Suppléant</i>
Communauté de communes Vie et Boulogne	Maire de Falleron	

Il est procédé au vote.

**Les personnes susmentionnées sont élues à l'unanimité.**

Se portent candidats dans le collège privé, en qualité de titulaires et de suppléants :

COLLEGE PRIVÉ				
	Nom Prénom Adresse	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électives ou associatives
1	<b>Bernard PHILIPPE</b>	Personnalité qualifiée Commune de Beaufou	<b>Titulaire</b>	Membre du Conseil de Développement de la CCVB
2	<b>Bernard CHENEAU</b>	Représentant du CDRP (comité départemental de randonnée pédestre)	<b>Titulaire</b>	Administrateur du CD FFRandonnée Vendée
3	<b>Philippe GOINEAU</b>	Personnalité qualifiée Commune du Poiré sur Vie	<b>Titulaire</b>	
4	<b>Fanny HERAULT-BEAUCHARD,</b>	Personnalité qualifiée Commune de Bellevigny	<b>Titulaire</b>	Directrice ACEMUS Membre du Conseil de Développement de la CCVB
5	<b>Philippe BAFFREAU</b>	Personnalité qualifiée Commune de Saint Denis La Chevasse	<b>Titulaire</b>	Membre du bureau de la Chambre d'Agriculture de Vendée
6	<b>Jean ROUTHIAU</b>	Représentants du SYDEV	<b>Titulaire</b>	Administrateur du SYDEV
7	<b>Hervé GAUVRIT</b>	Représentant de l'association CICADELLE	<b>Titulaire</b>	Membre du Conseil de Développement de la CCVB
1	<b>Bruno MALARD</b>	Personnalité qualifiée	<i>Suppléant</i>	Membre du Conseil de Développement de la CCVB
2	<b>Ludovic HELLET</b>	Personnalité qualifiée Commune de saint Denis La Chevasse	<i>Suppléant</i>	Membre de l'association Goutte d'Asso
3	<b>Jacques PEZARD</b>	Personnalité qualifiée Commune de Aizenay	<i>Suppléant</i>	Président de l'association Ciné Aizenay
4	<b>Daniel PERRET</b>	Représentant de l'association ELISE	<i>Suppléant</i>	Président de l'association ELISE



Il est procédé au vote.

**Les personnes susmentionnées sont élues à l'unanimité.**

.....

Pour copie conforme au registre

Le vingt-trois mai deux-mille-vingt-trois,

Le Président,  
**Guy PLISSONNEAU**

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 29/05/2023.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

